

Madame Pascale BRIAND
Présidente
Pôle d'équilibre territorial et rural du
Pays de Retz
60, impasse du Vigneau
44680 Saint-Pazanne

Objet : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale

Dossier suivi par : Bertrand Girard, directeur de la planification stratégique Girardb@nantessaintnazaire.fr

Le 14 Octobre 2025

Madame la Présidente,

Vous nous avez sollicités le 17 juillet dernier, au titre de l'article L143-4 du code de l'urbanisme, sur votre projet de Schéma de Cohérence territoriale arrêté le 4 juillet 2025 par votre comité syndical, et nous vous en remercions.

Cette sollicitation réglementaire est l'occasion de nous redire combien il est utile de partager nos trajectoires, dans une conscience renouvelée de nos interdépendances face aux mutations sociales, économiques et climatiques que nous connaissons.

En premier lieu, je voudrais souligner l'objectif inscrit au sein de votre Projet d'aménagement stratégique, d'une coopération nécessaire avec vos territoires voisins. Ceci fait bien évidemment écho à notre volonté de coopération et de dialogue nécessaire entre les intercommunalités, dans le respect de nos identités et de nos histoires respectives.

D'ailleurs, après le lancement d'un diagnostic environnemental commun à nos deux Schémas de Cohérence Territoriale, l'esquisse d'un chantier partagé autour des enjeux estuariens – inscrite sous la forme d'un chapitre commun - dans nos deux Projets d'aménagement stratégique, est une première que nous pouvons conjointement saluer.

L'estuaire est une véritable géographie vivante du compromis que nous devons apprivoiser ensemble, dans la considération des légitimités de toutes les parties prenantes. L'approbation prochaine de nos SCoT respectifs, doit ainsi nous permettre de partager et d'animer une gouvernance souple de l'Estuaire de la Loire dans le respect de nos identités et dans l'intérêt concret de nos territoires de vie et de projets.

La ressource en eau est notre bien commun le plus largement partagé, du littoral à l'estuaire via le lac de Grand-Lieu et les marais attenants.

La sensibilité de ce sujet, notamment dans le changement climatique, nous impose - comme vous le précisez dans votre projet d'aménagement - d'envisager des solutions innovantes pour préserver la ressource en eau, mais également anticiper et agir efficacement face aux conséquences du dérèglement climatique.

La mobilité de nos habitants et des biens et marchandises est également un enjeu partagé par nos deux territoires, nous soutenons comme vous le déploiement du Service Express Régional Métropolitain dont l'objet doit être d'améliorer la mobilité du quotidien. Nous soutenons de même le développement des voies dédiées à l'autopartage sur les entrées de l'agglomération nantaise et le renforcement de l'offre ferroviaire, fluviale et maritime.

Notre approche convergente d'un suivi agile de l'évolution de nos territoires est un point commun à nos deux SCoT. Nous pourrions peut-être - au nom de l'efficacité de l'action publique - poursuivre sur la voie de la mutualisation et du partage de nos observations, notamment sur les sujets stratégiques en commun.

À travers ces quelques illustrations, nous tenons à saluer la convergence de votre projet de Schéma de Cohérence Territoriale avec nos propres orientations et maintenons l'objectif partagé de coopérations renforcées, au service de nos territoires et de nos habitants.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes sincères salutations.


Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire